



NOS OFFRES AUX PARTENAIRES



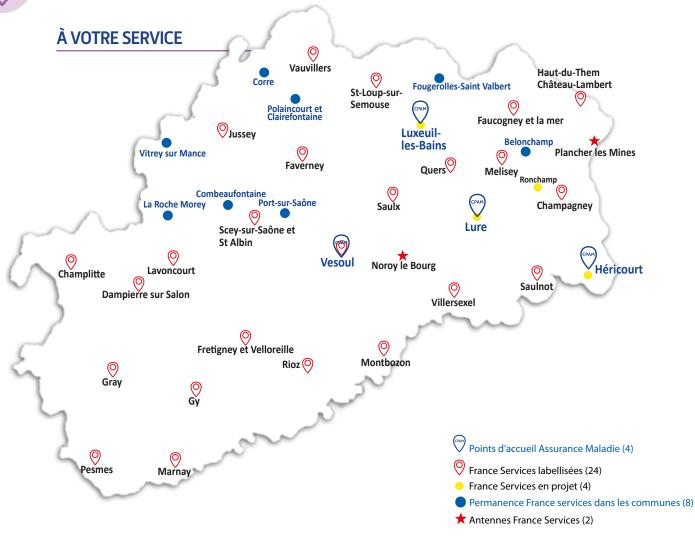
Sommaire

Carte d'identité de la CPAM	2
L'information et la formation initiale et continue des partenaires	3
Accompagnement et accès aux droits et aux soins	4
Le Centre d'Examens de Santé	10
Les actions de prévention	12
Les services en ligne de l'Assurance Maladie	15
La communication partenariale	. 17

Carte d'identité de la cpam



La CPAM de Haute-Saône couvre environ 206 000 assurés



NOUS CONTACTER



depuis ameli.fr



CPAM - 9 boulevard des Alliés BP 439 70 020 Vesoul Cedex



3646 Service gratuit + prix appel



Siège:

La CPAM accueille sur rdv le public du lundi au vendredi de 8h30 à 16h sans interruption.

SAUF le jeudi ouverture de 8h30 à 12h30

Chiffres clés de la CPAM de Haute-Saône : Cliquer ici

L'information et la formation initiale et continue des partenaires



Si vous le souhaitez, notre offre partenariale pourra vous être présentée à l'occasion d'une rencontre entre nos services.





Présentation de l'offre de formation et d'information de la Caisse primaire



Formation et présentation des télé services



Sensibilisation à la détection des publics en renoncement



Information théorique et pratique des publics accueillis par les partenaires de la Caisse primaire

La complémentaire santé solidaire



Grâce à ce dispositif, les dépenses de santé sont prises en charge par les organismes d'Assurance Maladie et/ou l'organisme gestionnaire de la Complémentaire santé que l'assuré choisit.



Un traitement attentionné des demandes de complémentaires santé solidaire avec un circuit spécifique de transmission des dossiers.

Un engagement sur le traitement prioritaire des dossiers signalés urgents.

- Un canal de contact privilégié pour toute question relative à un dossier de complémentaire santé solidaire complexe et/ou urgent ;
- La formation initiale et continue des travailleurs sociaux sur les aspects techniques de la complémentaire santé solidaire.

EN PRATIQUE:

La complémentaire santé solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé des assurés.

Selon les ressources :

- la complémentaire santé solidaire ne coûte rien ou la complémentaire santé solidaire coûte moins de 1 € par jour par personne.
- La complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble du foyer.



Un simulateur de droits peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.ameli.fr/haute-saone/assure/droits-demarches/difficul-tes-acces-droits-soins/complementaire-sante/simulateur-de-droits



La demande de C2S doit être réalisée directement via le compte ameli.fr

Une demande papier peut être adressée via le formulaire adéquat par courrier à la CPAM.



En savoir +

Contacts: | lup70.cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr

La Mission Accompagnement Santé



La Mission Accompagnement Santé (MisAS) a pour objectif de coordonner, organiser et réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :

- De difficultés d'accès aux droits
- De renoncements ou difficultés d'accès aux soins (financière, géographique, temporelle, handicap...)
- De fragilité face au numérique.



Identifier

en difficultés.



les personnes le consentement de la personne pour être accompagnée par l'Assurance Maladie.

Recueillir



Transmettre

ces informations à la Caisse d'Assurance Maladie de la personne.



EN PRATIQUE:

Les conseillères Mission Accompagnement en Santé de la CPAM, grâce aux signalements qui leur sont faits, contactent rapidement les assurés pour les accompagner dans leurs démarches. Les conseillères MisAS proposent un accompagnement global et personnalisé des assurés.

N'importe quel acteur peut les saisir d'une situation particulière (CCAS, professionnel de santé, mission locale, services sociaux...).

Toute demande d'accompagnement pour un assuré doit être transmise accompagnée du formulaire de saisine.

Mise en relation rapide entre l'assuré et une conseillère MisAS



En savoir +

Contacts:



renoncement70.cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr



03 84 97 74 81



accompagnements entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

accompagnements avec soins réalisés 74,8 % de réalisation des soins entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021



accompagnements entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022

318 accompagnements avec soins réalisés

74,8 % de réalisation des soins entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022





Calsse nationale



DATE DE LA SAISINE

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ SOLLICITÉ DANS LE CADRE⁽¹⁾:

DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS
DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS
DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS LIÉS À UN HANDICAP
DE FRAGILITÉ FACE AU NUMÉRIQUE
DE SITUATION SOCIALE COMPLEXE

COORDONNÉES DE L'ASSURÉ(E)(1):

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

N° DETÉLÉPHONE

EMAIL

COORDONNÉES DU DÉTECTEUR QUI POURRA ÉVENTUELLEMENT ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CPAM POUR DES PRÉCISIONS :

NOM/PRÉNOM	EMAIL		
STRUCTURE	N° DETÉLÉPHONE		
QUELLES ACTIONS LE DÉTECTEUR A-T-IL DÉJÀ ENGAGÉ :			
□ DOSSIER DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE	☐ DOSSIER D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE		

⁽¹⁾ Seuls ces champs sont obligatoires. Méanmoins, les autres champs permettent une prise en charge plus rapide dans l'accompagnement de l'assuré (e



PARTIE À COMPLETER EN CAS DE RENONCEMENT OU DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS :

QUELS SOINS NE SONT PAS RÉALISÉS ?				
CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE OU SP	ÉCIALISÉE CHIRURGIE			
ACTE CHEZ UN SPÉCIALISTE, ANALYSES OU EXAMI (soins dentaires, infirmiers, de kinésithérapie, radio				
DISPOSITIFS MÉDICAUX (OPTIQUE, AUDITIF, PETIT ET GRAND APPAREILLAGE)				
DEPUIS QUAND DURE LE RENONCEMENT ? MOINS DE 3 MOIS DE 3 MOIS À 1 AN PLUS D'1 AN PLUS DE 2 ANS QUELLES EN SONT LES CAUSES ? UN PROBLÈME :				
D'ACCÈS AUX DROITS (médecin traitant, couverture assurance maladie et/ou complémentaire, ALD)				
DE RESTE À CHARGE	DE TRANSPORT			
D'AVANCE DES FRAIS	DE DÉMARCHES TROP COMPLIQUÉES			
DE DÉLAIS DE RDV TROP LONGS	IS DE RDV TROP LONGS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR UN			
AUTRE	PROFESSIONNEL DE SANTÉ			

À faire signer par l'assuré(e) ou à défaut, en cas de détection à distance, lui communiquer les informations ci-après (dans ce cas, un courrier lui sera adressé pour confirmer son accompagnement):

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à la Mission accompagnement santé de ma Caisse d'assurance maladie afin d'être contacté(e) pour un accompagnement santé personnalisé

Signature de l'assuré(e) :

et d'un suivi adapté.

Mention d'information pour l'assuré(e) :

La mise en oeuvre de ceservice d'accompagnement nécessite le traitement de données à caractère personnel vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. Sauf opposition expresse de votre part, vos données peuvent être traitées à des fins d'évaluation et d'études. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 18 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fi. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

^{**} DOCUMENT À TRANSMETTRE À LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DE LA CAISSE DE RATTACHEMENT DE L'ASSURÉ(E) **



L'action sanitaire et sociale

Un Budget annuel dédié et consacré à des aides financières pour compenser un reste a charge sur des dépenses liées à la santé.

Un paiement direct à un tiers si l'assuré le demande.

Une réponse systématique à toute saisine.

Une révision annuelle de la politique d'intervention => faites part de vos besoins!

EN PRATIQUE:

L'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie peut permettre à l'assuré de bénéficier d'une aide financière ponctuelle, en complément des prestations (remboursement des soins, indemnités journalières...) habituellement versées.

Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- Accès aux soins
- Perte de salaire
- Complémentaire Santé

- Retour et maintien à domicile
- Réinsertion professionnelle
- Insertion à domicile des personnes en situation de handicap



Aides financières individuelles : les modalités pour en bénéficier et le dossier de demande d'aide :

En savoir +

Contacts:

ass.cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr

Le centre d'examens de santé

A l'issue des examens de prévention en santé :

- 13% des consultants ont mis à jour leurs vaccination
- 14% des consultants ont bénéficié d'un accompagnement en santé avec l'aide de la MisAS
- 20% des consultants ont été accompagné à la recherche d'un médecin traitant

Le taux d'acceptation à la participation aux dépistages organisés pour les personnes éligibles et non à jour est supérieur à 85% à l'issue d'un examen de prévention en santé.

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.



Un agent d'accueil vous informe sur vos droits en santé et vous accompagne, si besoin, dans vos démarches (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).



Le médecin envisage avec vous les suites à donner à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.



Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé;
- Parler de mes préoccupations et obtenir des conseils personnalisés;
- > **Bénéficier** d'actions de dépistage ;
- Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

À qui s'adresse cette offre?

Aux assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire!



Le centre d'examens de santé



Les Centres d'examens de santé près de chez vous

Centre d'Examens de santé de VESOUL

9 Boulevard des Alliés BP 20304 70020 VESOUL CEDEX



03 84 97 72 11

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Antenne de Besançon

Maison de services au public 9, rue Picasso 25000 Besançon



03 81 25 40 62

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h

Site décentralisé de Dole

43, avenue Charles Laurent Thouverey 39100 Dole



(📞) 03 84 79 67 90

Examens uniquement les mardis et jeudis matins

* A noter que depuis juin 2023 : ouverture d'un nouveau site décentralisé à Luxeuil-les-Bains : 5 allée des Libelles 70300 Luxeuil-Les-Bains Examens uniquement les vendredis matin

Bulletin d'inscription

Besancon

Pour vous inscrire par courrier (enveloppe timbrée) ou par mail, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'examens de santé.

Dole

Lieu d'examen souhaité

Vesoul

*Nom	*Prénom	
*Nom de naissance		
*Date de naissance _		
*Adresse		
*Code postal	*Ville	
*Téléphone	Portable	

Voc préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

too preferences pour	difference to	as (cociler z cases)	
Lundi Mardi	Mercredi Jeudi	Vendredi	
Dates impossibles du	//	Votre rendez-vous vous sera confirmé	
au	//	par courrier / par mail	

Pour inscrire vos enfants de 16 à 17 ans

*Nom	*Prénom
*Date de naissance/_	/
	peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. ment auprès du Centre d'examens de santé.

Votre adresse postale, mail ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention en santé.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concement. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Les actions de prévention



Le service prévention de la CPAM Haute-Saône met en œuvre et contribue à de nombreuses actions de prévention adaptées aux spécificités du territoire et des publics rencontrés.

EN PRATIQUE:

- Les actions de prévention visent à bonner aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et améliorer celle-ci.
- Pour cela, les actions sont programmées dans les lieux de vie des individus : écoles, monde associatif, entreprises, structures relais, maisons de santé, centre de santé, etc, ...



- Ces interventions sont rendues possible grâce à l'implication de nombreux partenaires: ESAT/SATP, Mission Locale, périscolaire, France services AAMI 70, Centres Sociaux Culturels, entreprises, collectivités, Professionnels de santé et avec les CPTS.
- Le service prévention accompagne également les acteurs de territoire via des appels à projets thématiques: FNPEIS (Fonsnational de prévention, d'éducation et d'information sanitaire....) et son appel à projets.



En savoir +

Contacts: prevention-cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr

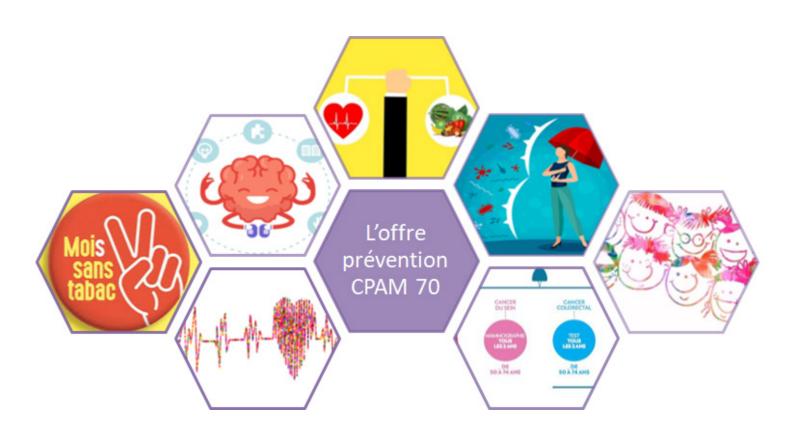
Les actions de prévention

PRÉV .

Plusieurs thématiques sont mises en avant :

- Vaccinations,
- Mois Sans Tabac,
- Dépistages Organisés des Cancers,
- Hygiène Bucco-Dentaire,

- Diabète,
- Santé Mentale,
- 1000 premiers jours
- ...

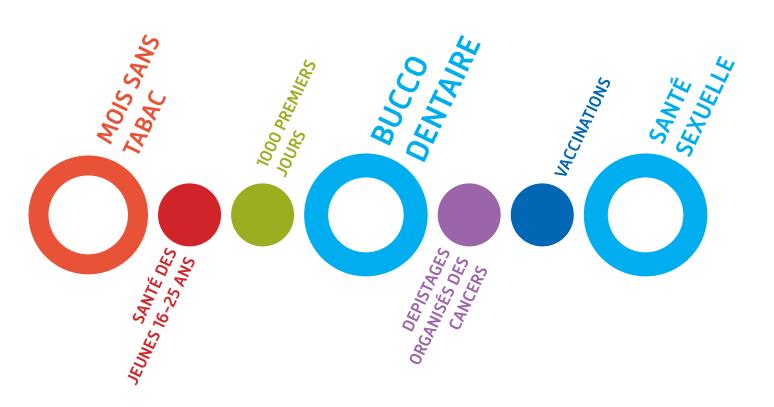


Les actions de prévention : FNPEIS & appels a projets



Le Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS) est mis en place par l'Assurance Maladie pour accompagner les acteurs locaux sur le terrain.

Objectif: financer des projets innovants et à accompagner les acteurs du territoire dans leurs missions de prévention et de promotion de la santé.



Les services en ligne de l'Assurance Maladie



ameli.fr





Attestation de droits



changement d'adresse



Services en lignes : les tutoriels



Vos paiements / vos remboursements



Carte Vitale /Carte europpéenne d'Assurance Maladie



Un changement de situation









Les services en ligne de l'Assurance Maladie

Vous avez la main sur votre santé



Mon espace santé

vous permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.

Mon profil médical

Partagez l'essentiel de vos informations de santé

Vous pouvez ajouter des informations sur :

- Vos maladies et sujets de santé
- Vos traitements
- Vos allergies
- Vos vaccinations
- Vos mesures de santé

Vous pouvez également partager une synthèse de votre profil avec les professionnels de santé de votre choix.

Ma messagerie de santé

Facilitez le suivi de votre santé avec vos professionnels de santé

Grâce à la messagerie sécurisée, vos professionnels de santé peuvent vous envoyer des informations en toute confidentialité.

Ils peuvent également vous transmettre des documents que vous pouvez ajouter à votre dossier médical.

Regarder sur YouTube





Mes documents de santé

Retrouvez tous vos documents médicaux au même endroit

Vous pouvez comme vos professionnels de santé déposer tous vos documents importants dans Mon espace santé. Vous y retrouvez le contenu de votre Dossier Médical Partagé (DMP) si vous en possédez un.



La communication partenariale



Notre Lettre Aux partenaires est un support entièrement dédié à nos partenaires qui a pour

est un support entièrement dédié a nos partenaires qui a pour vocation de transmettre de l'information pratique mais aussi une vision des actions menées par la CPAM de Haute-Saône.

Sur demande, nous vous inscrivons dans la liste de diffusion de notre « Lettre aux partenaires ».



Espace Partenaires

Un outil est actuellement en construction, qui permettra de signaler des situations de difficultés d'accès aux droits et aux soins, pour les publics éloignés du système de soins, ou dans l'incapacité d'y recourir.

Il dématérialisera les échanges entre un partenaire et une caisse, de façon sécurisée.





Haute-Saône